

# ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2009

## PRESENTATION DE L'ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président informe qu'il a souhaité, avec Guy MERCEY, Président de la Commission des Finances, avoir une situation financière précise de la Communauté de Communes, compte tenu de futurs projets.

C'est pourquoi Jocelyn CHAPOTOT, notre trésorier, a réalisé avec la Direction régionale des Finances Publiques de Bourgogne et Côte d'or, une analyse financière des exercices 2005 à 2008 de la Communauté de Communes de l'Auxois Sud. Cette analyse a été présentée à la dernière commission des finances de la Communauté de Communes.

M. Jocelyn CHAPOTOT présente au Conseil de Communauté une synthèse de cette analyse. Le Président précise qu'elle est à la disposition des délégués pour consultation à la Communauté de Communes.

## DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2009

Yves GARCHEY présente la proposition de décision modificative n° au B.P. 2009 :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<b><u>Collecte sélective</u></b>			
C/673 titres annulés	1 360.00 €	C/758 produits divers	1 360.00 €
C/6078 autres marchandises	3 010.00 €	C/758 produits divers	3 010.00 €
C/6241 transport marchandises	4 300.00 €	C/7088 autres produits	1 300.00 €
C/6558 autres dépenses	-3 000.00 €		
C/6231 annonces insertions	-600.00 €		
C/6218 autre personnel extérieur	600.00 €		
	<b>5 670.00 €</b>		<b>5 670.00 €</b>
<b><u>Budget Principal</u></b>			
C/023 virement sect. Invest.	-6 000.00 €		
C/652 Virement budgets annexes	-5 000.00 €		
C/668 autres charges financières	11 000.00 €		
C/64168 emploi aidé	1 584.00 €	C/6419 rembt CNASEA	1 584.00 €
	<b>1 584.00 €</b>		<b>1 584.00 €</b>
C/2031 frais d'études	-3 000.00 €	C/021 virement sect. Fonct.	-6 000.00 €
C/2183 matériel informatique	-3 000.00 €		
C/205 site internet	2 000.00 €	C/1314 Subv. Equip. Communes	2 000.00 €
C/4571-099 voirie divers	-584 000.00 €	C/4572-099 voirie divers	-584 000.00 €
C/4571-098 Voirie CCAS	55 000.00 €	C/4572-098 Voirie CCAS	55 000.00 €
C/4571-100 Voirie Pouilly	20 000.00 €	C/4572-100 Voirie Pouilly	20 000.00 €
C/4571-101 Voirie Arconcey	70 000.00 €	C/4572-101 Voirie Arconcey	70 000.00 €
C/4571-103 Voirie Beurey	35 000.00 €	C/4572-103 Voirie Beurey	35 000.00 €
C/4571-106 Voirie Chailly	35 000.00 €	C/4572-106 Voirie Chailly	35 000.00 €
C/4571-107 Voirie Châteauneuf	25 000.00 €	C/4572-107 Voirie Châteauneuf	25 000.00 €
C/4571-108 Voirie Chatellenot	30 000.00 €	C/4572-108 Voirie Chatellenot	30 000.00 €
C/4571-111 Voirie Commarin	30 000.00 €	C/4572-111 Voirie Commarin	30 000.00 €
C/4571-112 Voirie Creancey	45 000.00 €	C/4572-112 Voirie Creancey	45 000.00 €
C/4571-114 Voirie Essey	2 000.00 €	C/4572-114 Voirie Essey	2 000.00 €

C/4571-115 Voirie Maconge	2 000.00 €	C/4572-115 Voirie Maconge	2 000.00 €
C/4571-118 Voirie Meilly	80 000.00 €	C/4572-118 Voirie Meilly	80 000.00 €
C/4571-119 Voirie Mont st jean	80 000.00 €	C/4572-119 Voirie Mont st jean	80 000.00 €
C/4571-120 Voirie Rouvres	35 000.00 €	C/4572-120 Voirie Rouvres	35 000.00 €
C/4571-124 Voirie Vandenesse	40 000.00 €	C/4572-124 Voirie Vandenesse	40 000.00 €
	<b>-4 000.00 €</b>		<b>-4 000.00 €</b>
<b><u>Salle omnisports</u></b>			
C/023 virement sect. Invest.	<b>2 300.00 €</b>	C/7788 produits exceptionnels	<b>2 300.00 €</b>
C/2158 Autres matériels	-8 700.00 €	C/021 virement sect. Fonct.	2 300.00 €
C/2138 Autres constructions	11 000.00 €		
	<b>2 300.00 €</b>		<b>2 300.00 €</b>
<b><u>Pistes</u></b>			
C/64131 Rémunérations	-15 000.00 €		
C/6226 Honoraires	10 000.00 €		
C/61521 Entretien terrains	5 000.00 €		
	<b>0.00 €</b>		
<b><u>Tourisme</u></b>			
C/2128 Autres aménagements	102 800.00 €	C/1322 Région	64 811.00 €
C/2184 mobilier	12 335.00 €	C/1323 Département	32 405.00 €
C/2151 Voirie	46 892.00 €	C/1328 Pays	32 405.00 €
		C/1641 Emprunt	32 406.00 €
	<b>162 027.00 €</b>		<b>162 027.00 €</b>

Cette décision modificative est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **BUDGET PREVISIONNEL DE LA MAISON DE L'ENFANCE**

Le Président présente le budget prévisionnel d'investissement de la future Maison de l'Enfance. Ce budget tient compte de l'avant projet définitif présenté par Philippe DONZE, Architecte, validé par le comité de pilotage ainsi que de l'évolution des dossiers déposés auprès des différents financeurs.

Le Président précise que la subvention DDR, du Pays, du Conseil Régional de Bourgogne et de la CAF sont au jour d'aujourd'hui acquises.

MAISON DE L'ENFANCE					
BUDGET D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Montant H.T.	Montant T.T.C.		Montant H.T.	Montant T.T.C.
Construction et démolition bâtiment existant	1528800	1828445	D.D.R.	755000	755000
Honoraires maîtrise d'œuvre	170000	203320	Conseil Régional de Bourgogne /Contrat de Pays	100000	100000
Conduite d'opération Etude de sol, honoraires techniques, assurances	81794	97826	Conseil Régional de Bourgogne/ Aménagement du Territoire	40000	40000
Equipements	60000	71760	Feader	200000	200000
			Conseil Général de la Côte d'or	153532	153532
			CAF	172500	172500
			Communauté de Communes	419562	439505
			FCTVA		340813
<b>TOTAL</b>	<b>1840594</b>	<b>2201350</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1840594</b>	<b>2201350</b>

Le président propose de valider ce nouveau budget prévisionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté

- accepte le budget d'investissement de la Maison de l'Enfance tel qu'il est présenté par 37 voix, 4 voix contre (Messieurs François MIMEUR, Jean-François MICHEL, Serge MASSON, Charles DESSEREY) et 11 absentions
- autorise le Président à demander la subvention FEADER
- autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

## **AVENANT AU MARCHÉ DE COLLECTE, TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE**

Le marché de collecte, transport, tri et traitement des ordures ménagères arrive à son terme le 31 janvier 2010.

Ce contrat prévoit à son article 3 « Durée du contrat » la possibilité de le renouveler deux fois par reconduction expresse pour une durée d'un an.

Le Président propose au Conseil de Communauté de prolonger les lots 1 et 2 du marché de collecte, transport et traitement des déchets issus de la collecte sélective.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents de reconduire pour une durée d'un an à partir du 31 janvier 2010, le marché de collecte, transport et traitement :

- Le lot 1 : collecte et transport issus de la collecte sélective est attribué à SARL GACHON – ZI – 21320 CREANCEY
- Le lot 2 : tri et traitement des déchets issus de la collecte sélective est attribué à Bourgogne Recyclage – Travoisy – 21200 BEAUNE

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE « AMENAGEMENT DE LA VELOROUTE DU PAYS DE L'AUXOIS MORVAN COTE D'ORIENT »**

Suite aux décisions du comité de pilotage du groupement de commande des boucles complémentaires à la Véloroute, il a été décidé de prendre en charge l'aménagement des sanitaires de la Marina de Montbard, il est donc proposé d'ajouter à la convention du groupement de commande, dans la définition des besoins de l'article 3 :

- les travaux concernant l'aménagement de la Marina de Montbard sont réalisés au titre du groupement de commande, les frais sont répartis entre les membres du groupement selon la clé de répartition définie (11.55% pour l'Auxois Sud). Les travaux concernent les toilettes existantes afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et des travaux de plomberie.
- la mission de coordination sécurité protection de la santé est réalisée au titre du groupement de commande, les frais sont répartis entre les membres du groupement de commande selon la clé de répartition définie. »

Le conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Président à signer l'avenant N°2 de la convention du groupement de commande

## PROJET TOURISTIQUE DE PANTHIER

- Vu la délibération du 2 juin 2009 autorisant le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels

Le Président présente au Conseil de Communauté le projet d'aménagement touristique de la plage du site de Panthier, celui-ci se décompose en 2 phases :

- la première phase consiste à créer une nouvelle plage à proximité de la maison du garde et en face du camping du Lac. Cette plage sera renforcée par des protections de berges en plastique recyclé afin d'éviter l'érosion. Un accès pour les personnes à mobilité réduite est également prévu, l'aménagement prévoit un stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite et un cheminement jusqu'à la plage. Il est prévu à la collectivité de se doter d'un fauteuil type « hippocampe », fauteuil allant dans le milieu aquatique et permettant aux utilisateurs de se baigner. L'environnement de la plage sera complété par du mobilier urbain (bancs, poubelles, ...).
- la deuxième phase est la réhabilitation du parking du site touristique. Cet aménagement se fera dans une démarche d'intégration paysagère, les arbres existants pour les raisons de sécurité et sanitaire vont être abattus puis remplacés par les essences locales et mieux adaptés au site. Il est également prévu de dégager la vue en dissimulant les conteneurs à ordures ménagères et le point d'apport volontaire. L'organisation du parking sera optimisé avec le marquage au sol des stationnements afin d'optimiser l'espace.

Le Président présente également le plan de financement prévisionnel des travaux :

DEPENSES HT		RECETTES	
<b>Phase 1 - Aménagement de la plage</b>			
1. Protection de la berge	19 900,00 €		
2. Prolongation du busage	2 330,00 €	Conseil Régional	64 810,64 €
3. Rampe + fauteuil pour les personnes à mobilité réduite	30 570,00 €	Conseil Général	32 405,42 €
4. Air sablée	50 000,00 €		
5. Mobilier urbain	2 150,00 €	Pays Auxois (Etat FNADT)	32 405,42 €
<b>Sous total phase 1</b>	<b>104 950,00 €</b>		
<b>Phase 2 - Réhabilitation du parking</b>		CC AUXOIS SUD	32 405,42 €
1. Travaux terrassement	9 517,40 €		
2. Travaux de voirie	33 922,00 €		
3. Assainissement	846,00 €		
4. Divers	9 509,50 €		
5. Espaces verts	2 607,00 €		
6. signalétique	675,00 €		
<b>Sous total phase 2</b>	<b>57 076,90 €</b>		
<b>Total du projet</b>	<b>162 026,90 €</b>	<b>Total</b>	<b>162 026,90 €</b>

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents de :

- donner une suite favorable au projet d'aménagement touristique de la plage du réservoir de Panthier,
- valider le plan de financement prévisionnel,

- inscrire en DM n° 1 au BP 2009 lesdits travaux,
- lancer les travaux, après accords des financeurs sollicités,
- donner pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Le président expose aux membres du Conseil de communauté la demande de subvention faite par l'Association du centre Social de POUILLY-EN-AUXOIS relative au projet d'une séance de cinéma de Noël pour les enfants du canton le lundi 21 décembre 2009 à 15 h. à la salle des fêtes de Pouilly avec la projection du film « KERITY, LA MAISON DES CONTES ». Cette subvention prendrait en charge les entrées de 96 entrées à 3 euros pour les enfants de 5 à 12 ans du canton, soit 288 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de verser une subvention de 288 euros à l'Association du centre Social de Pouilly-en-Auxois pour la prise en charge des entrées de cinéma de 96 enfants du canton
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009
- donne pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président expose aux membres du conseil de Communauté la demande de subvention faite par l'Association du Centre Social de Pouilly-en-Auxois relative à la collecte alimentaire pour les restos du cœur. Cette aide doit prendre en charge les frais de distribution des tracts publicitaires pour un montant de 418,62 €uros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de verser une subvention de 418,62 euros à l'Association du centre Social de Pouilly-en-Auxois pour la prise en charge des frais de distribution des tracts publicitaires pour la collecte alimentaire des restos du cœur
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009
- donne pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté que chaque année, la Communauté de Communes soutient financièrement des animations pour les élèves des écoles primaires du canton L'organisation est assurée depuis 2008 par la Coopérative Scolaire de l'Ecole de CREANCEY.

Depuis 2005, une subvention de 3000 euros est attribuée pour ce programme Cette année, il est demandé une subvention de 3.500 euros en raison de l'augmentation du nombre d'élèves et de l'augmentation du coût des transports.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de verser une subvention de 3.500 euros à la Coopérative scolaire de l'Ecole de CREANCEY (Association loi 1901) en vue de financer des animations pour les élèves des écoles primaires du canton de POUILLY-EN-AUXOIS
- précise qu'un bilan de cette opération devra être fourni par l'Association
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009
- donne pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

## **SOUTIEN AUX ETABLISSEMENTS D'ESSEY VILLENEUVE ET D'AISSY-SOUS-THIL**

Le Président fait part de la situation des deux sites d'ESSEY VILLENEUVE et D'AISSY-SOUS-THIL quant à la pérennité des deux sites, du maintien des emplois, la poursuite des prises en charge et les effectifs suffisants pour répondre aux besoins et maintenir les deux sites.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

apporte son soutien à :

- la pérennité des deux sites d'ESSEY VILLENEUVE et d'AISSY-SOUS-THIL
- le maintien des emplois
- la poursuite des prises en charge
- des effectifs suffisants pour répondre aux besoins et maintenir les deux sites

et souhaite le maintien de l'éducation spécialisée en milieu rural.

## **CONTRAT AMBITIONS COTE D'OR**

Le Président précise qu'il a été demandé aux communes du canton d'adresser leurs projets d'intérêt communautaire. Les responsables de commission, en présence du Conseiller Général Yves COURTOT, se sont réunis pour prendre connaissance des projets. La liste a été peaufinée et complétée.

L'ensemble des projets sera présenté aux services du Conseil Général, qui validera ou non ceux-ci. A la suite de cette étape, les projets retenus seront développés pour constituer le contrat.